

BTS Enveloppe des bâtiments : conception et réalisation

Débouchés professionnels :

Le titulaire de ce BTS peut être employé dans une entreprise de construction ou de rénovation, en bureau d'études ou d'ingénierie, dans un cabinet d'assurances mais aussi chez un fabricant ou un marchand de matériaux, d'équipements et de matériels.

Il est chargé de l'étude et de la réalisation des finitions extérieures du bâtiment, du revêtement des façades et des toitures. Il sait détecter les contraintes de l'environnement lors de l'utilisation du bâtiment sur le plan thermique, acoustique et de l'éclairage. Il élabore des études techniques, organise et contrôle les travaux. Il établit les coûts prévisionnels et les devis en suivant la trésorerie du chantier.

Il peut aussi exercer des fonctions commerciales. Il développe alors son réseau, conseille le client, intervient dans la gestion comptable et financière. Il intervient dans des entreprises artisanales ou dans des grands groupes industriels ou de construction ; il peut créer sa propre entreprise.

- S'intéresser à la conception en bureau d'étude et la réalisation sur chantiers de bâtiments en structures béton
- Disposer de compétences pour travailler en équipe dans le cadre d'une démarche de projet
- Disposer de capacités d'organisation et d'autonomie
- Disposer de compétences scientifiques et technologiques pour interpréter et exploiter les informations obtenues à partir d'essais, de tests, de simulations, de réalisations
- Disposer de compétences en matière de communication technique pour décrire une idée, un principe, une solution (produit, processus, système)
- Disposer de compétences en matière d'expression écrite et orale y compris en anglais pour communiquer et argumenter

Accès

Le BTS enveloppe des bâtiments : conception et réalisation est accessible à tout titulaire d'un baccalauréat : bac pro du domaine (technicien d'études du bâtiment notamment) en majorité, bac STI2D (option architecture et construction). Accès sur dossier, voire tests et/ou entretien.

Un quota de places est réservé aux bacheliers technologiques et professionnels.

Les bacheliers technologiques ou professionnels ayant obtenu la mention « bien » ou « très bien » au bac sont admis de droit dans les formations du secteur cohérentes avec leur bac.

Pour en savoir plus : <http://eduscol.education.fr/sti/formations/bts/bts-enveloppe-du-batiment-conception-et-realisation-partir-de-2018>